

tale et la Malaisie, afin de constituer des réserves aux États-Unis et dans une certaine mesure au Canada.

Je le répète, il ne nous profitera guère de débattre, pendant l'étude du bill, la situation générale du commerce. Mais je profite de l'occasion pour signaler que nous avons commis une grave erreur en nous engageant envers la Banque des règlements internationaux au point d'être incapables de vendre notre or sur le marché mondial. Pourquoi ne pas nous permettre de l'écouler au plus haut prix possible? On m'a donné à entendre qu'en ce cas le prix par once serait plus proche de \$50 que de \$38.50, soit le cours actuellement en vigueur. Je ne puis pas comprendre pourquoi nous devons être liés à un organisme international qui nous interdit de vendre de l'or. Après l'Afrique du Sud,—et peut-être la Russie, bien que ni moi ni d'autres ne sachons avec certitude quelle est la production de ce pays,—le Canada est le principal producteur d'or au monde. Mais ces considérations n'ont rien à voir au bill, et si le sénateur de Toronto avait soulevé une objection, il m'aurait fallu avouer que j'enseignais le Règlement autant que notre ami de Vancouver (l'honorable M. McKeen) quand, lors de sa présentation du bill, il nous a entretenus de la situation du commerce.

La mesure à l'étude tend simplement à accorder au gouvernement le pouvoir de régir certains biens essentiels susceptibles de servir à la production de guerre. A cet égard, je l'approuve. Je le répète, la situation actuelle est exactement semblable à celle qui existait de 1939 à 1945. On ne saurait imaginer qu'un sénateur tente de limiter d'une façon ou d'une autre les préparatifs maximums du Canada à une guerre éventuelle. L'éloquent discours de mon ami de Churchill (l'honorable M. Crerar) signalait que le défi qu'on nous a lancé en 1914 ou en 1939 n'était pas aussi grave qu'actuellement. J'abonde dans son sens, car je ne crois pas que si l'Allemagne avait gagné la première Grande Guerre, elle serait allée aussi loin que Staline irait advenant que la Russie remporte la victoire à la prochaine guerre. Et je ne crois pas que l'Allemagne de 1939, si Hitler avait été victorieux, aurait exigé autant que Staline exigerait advenant sa victoire lors du prochain conflit. Nous traversons la plus grande crise de notre histoire. Je suis sûr de parler au nom de chaque membre de notre parti en affirmant que nous nous prononcerions en faveur du bill même s'il ne se bornait qu'à aider un peu notre population à se préparer à la prochaine guerre.

Une question qui m'inquiète et que je remercie le sénateur de Vancouver d'avoir mentionnée, c'est qu'il nous répugne en tant

que Canadiens d'accorder à un gouvernement ou à un particulier quelconque des pouvoirs illimités. Nous estimons qu'il nous incombe de nous réunir afin de décider la nature et la mesure de l'autorité qu'il convient de leur conférer. Étant donné la besogne qu'a accomplie le Parlement au cours de la présente session, je ne doute pas de son aptitude à agir promptement. Personne d'entre nous, j'en suis sûr, ne croyait que le lendemain du jour où nous nous sommes réunis, en août dernier, le Parlement aurait pris les mesures nécessaires afin de mettre fin à la plus désastreuse grève que le Canada ait jamais connue. Je ne crois pas qu'un parlement, quel qu'il soit, eût pu agir plus promptement.

Des voix: Très bien!

L'honorable M. Haig: A mon sens, la façon dont le Parlement du Canada a réglé la grève des cheminots constitue le meilleur exemple que le Canada ait jamais donné de l'initiative dont peut faire preuve la démocratie. Je doute que même le Parlement modèle ou l'administration des États-Unis eussent jamais agi plus rapidement. Or, bien que la grève des cheminots ait exercé d'énormes répercussions sur la vie économique du pays, on ne saurait la placer dans la même catégorie qu'un état de crise découlant de la guerre. En 1939, lorsque le monde a affronté la plus grande guerre dans son histoire, le Parlement n'a mis, sauf erreur, que 9 jours à déclarer la guerre à l'ennemi.

Je vois d'un mauvais œil les mesures législatives qui confèrent d'énormes pouvoirs à un particulier ou à un gouvernement. Il convient d'accorder au gouvernement les pouvoirs nécessaires pour lui permettre d'administrer les affaires du pays, mais le projet de loi à l'étude confère à un homme ou à un groupe d'hommes certains pouvoirs dictatoriaux à l'égard d'un large secteur de la vie économique du pays. Je me demande si, à moins d'un état réel de guerre, il y ait lieu d'agir ainsi. J'estime même que de telles mesures ne s'imposent aucunement.

L'honorable M. Euler: Il semble que l'honorable vis-à-vis (l'honorable M. Haig) soit convaincu que la guerre est une certitude absolue. A mon avis, il a tort de tenir de tels propos même s'il en est convaincu.

L'honorable M. Haig: Je préconise la mise en vigueur de la loi des mesures de guerre afin que nous sachions où nous en sommes.

L'honorable M. Euler: Vous êtes donc sûr que la guerre est inévitable?

L'honorable M. Haig: J'estime qu'on devrait appliquer la loi des mesures de guerre. Mon collègue de Rosetown (l'honorable M. Aseltine) et certains autres sénateurs ne